



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/16322
7 février 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

A la 97ème séance plénière de sa trente-huitième session, le 15 décembre 1983, l'Assemblée générale a adopté la résolution 38/69, intitulée "Armement nucléaire israélien" 1/. Au paragraphe 2 de cette résolution, l'Assemblée générale

"Prie le Conseil de sécurité de prendre d'urgence des mesures efficaces afin d'appliquer sa résolution 487 (1981) et de faire en sorte qu'Israël se conforme à ladite résolution et soumette ses installations nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique."

Note

1/ Le texte de cette résolution ne figure pas dans le présent document; pour le texte intégral, se reporter au document A/RES/38/69.

